



## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Bien que le souhait de revenir à une situation normale soit régulièrement évoqué, les travaux des instances de la CFR ne souffrent pas de cette pandémie qui s'éternise avec toutefois l'espoir, qu'à l'approche du printemps, et surtout à celle d'un rythme de vaccination qui devrait pouvoir s'accélérer - même si, dans l'immédiat, ce chemin semble bien trop tardif à être pris - les difficultés rencontrées connaissent une accalmie significative. Dans ce décor toujours quelque peu anxiogène, l'aboutissement d'un projet ancien pour l'ensemble de notre corps social devrait, enfin, rapidement se concrétiser. Il s'agit de notre présence au sein de l'instance majeure représentée par le Conseil Economique Social et Environnemental - CESE - réformé, conférant ainsi la représentativité tant attendue de la CFR lui permettant de présenter de manière plus directe les propositions de ses mandants. *Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger*

### Réunion du Bureau du 18 mars 2021

**Actualités :** Une déclaration récente de la Ministre du Travail indique que la réforme des retraites ne figure pas dans l'agenda social des prochaines semaines.

Sur la loi « Autonomie » le processus suit son cours ; le Conseil de la CNSA donnera son avis le 19 mars.

Les comptes de l'Agirc-Arrco présentent un résultat technique (hors produits financiers) déficitaire de **- 6 Mrds €** à fin 2020 (environ 10 % des réserves de l'organisme) conséquence de la baisse des cotisations liée à la pandémie ; les gestionnaires se rencontreront à l'automne pour mesurer les effets de l'activité économique dans les prochains mois.

Les organisations patronales et syndicales s'inquiètent d'une centralisation du recouvrement des cotisations par l'URSSAF.

**Pensions de réversion :** Sans attendre la mise en œuvre du régime universel, la commission « Retraite » de la CFR propose que soient harmonisées les conditions de la réversion : suppression de la condition de ressource, âge fixé à 55 ans et taux de réversion proposé à 60 % ; pour cette dernière condition la décision définitive sera arrêtée le 25 mars prochain.

**Candidature au C.E.S.E. :** Le Président rappelle la démarche entreprise au Comité « CESE » auprès du Premier Ministre le 25 février dernier pour présenter la candidature de la CFR. Un projet de décret est en attente de publication.

**Proposition de loi DUFEU :** Une conférence de presse sur le dépôt d'un projet de loi sur l'Âgisme n'a pas rencontré un succès probant. Il est rappelé sur ce sujet un document émanant de Age Platform déposé à l'ONU sur lequel la Coordination France de Age, dont est membre la CFR, s'est prononcé en faveur d'une unification des droits pour l'ensemble des individus.

**Divers :** Une visioconférence sur les droits des femmes a été organisée par la Fondation Schuman ; il est noté que cette cause pourrait rejoindre la précédente sur l'unification des droits pour l'ensemble des individus.

Une note sur un colloque organisé récemment sur le thème « Seniors et Société » fera l'objet d'une diffusion séparée.

La liste des Délégués CFR a été adressée aux Fédérations pour leur validation ; ne pas omettre d'en faire retour à C. Breyton. Lors de la dernière réunion de la Commission « Santé », J. Portier a confirmé son souhait qu'un successeur lui soit trouvé après la tenue de l'assemblée générale de la CFR ; les Fédérations sont sollicitées pour proposer des candidats sans attendre l'échéance de l'AG.

La prochaine réunion du Bureau est confirmée pour le 22 avril à 14 heures.

### Réunion de la Commission « Santé » du 15 mars 2021

16 visioconférenciers ont participé à la réunion avec un premier échange relatif à la mise en œuvre effective du niveau 4 demandé par la CFR sur le contrat « Mutualia ». A fin février 229 contrats étaient signés et 400 projets sont en cours d'élaboration. Il a été souligné les conditions attractives du contrat (cotisations et garanties). Une étude récente montre que la hausse moyenne des tarifs des complémentaires santé pour 2021 s'établit à + 4% ; elle est de + 2,6% pour les tarifs des seules mutuelles. La pandémie Covid-19 et la vaccination ont fait l'objet de commentaires sur les éléments de l'actualité immédiate : état des lieux du confinement, notamment pour les plus âgés, alors que les entrées en réanimation semblent concerner une population plus jeune ; options stratégiques, solutions et perspectives de la vaccination ; passeport vaccinal. D'autres points d'actualité ont été évoqués : la mise au point d'un nouveau plan cancer 2021-2030 ; la protection du capital santé auditive, notamment par l'utilisation du « 100% santé » ; une note sur la procédure applicable aux refus de soins et aux dépassements d'honoraires abusifs a permis de conclure que le choix fait par le patient était déterminant à ce sujet.